



Strasbourg, 1<sup>er</sup> février 2009

CEP-CDPATEP (2009) 17F

## **CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

### ***CEP-CDPATEP***

## **5<sup>e</sup> CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

Conseil de l'Europe  
Palais de l'Europe, Strasbourg  
30-31 mars 2009

## **PROJET DE RESOLUTION SUR UN CONSEIL EDITORIAL CEP**

*Document du Secrétariat Général  
Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire  
Direction de la Culture et du patrimoine naturel et culturel*

La Conférence est invitée à examiner le « Projet de Résolution (2009).. du Comité des Ministres sur le Conseil éditorial de la Convention européenne du paysage », qui sera présenté pour examen au Comité directeur pour le patrimoine culturel et le paysage (CDPATEP).

**Projet de Résolution (2009).. du Comité des Ministres  
sur le Conseil éditorial de la Convention européenne du paysage**

*(Adoptée par le Comité des Ministres le ...  
lors de la ....e réunion des délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres,

1. Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun ;
2. Eu égard à la Convention européenne du paysage (STE n° 176), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe à Florence le 20 octobre 2000 ;
3. Eu égard au mandat du Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CM/Del/Dec(2008)1036) ;
4. Décide que le Bureau du CDPATEP exercera le rôle de conseil éditorial pour les publications du Conseil de l'Europe relatives à la Convention européenne du paysage.